



REPUBLIQUE DU CAMEROUN : ARRESTATION ET DETENTION ARBITRAIRE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DE DEFENSE DES DROITS DES HANDICAPES ET ASSIMILES DE NTUI DANS LE DEPARTEMENT DU MBAM-ET-KIM, REGION DU CENTRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Douala-Ntui, le 19 octobre 2021 : Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) demeure préoccupé par les traitements cruels, inhumains et dégradants, les arrestations et détentions arbitraires des Défenseurs des Droits Humains à Ntui.

Les faits :

Le 1^{er} septembre 2020, les membres de l'Association de Défense des Droits des Handicapés et Assimilés (ADDHA) ont déposé dossier de reconnaissance légale de l'association pensant obtenir une reconnaissance de fait trois mois plus tard.

Le 26 février 2021, un nouveau dossier ADDHA est redéposé mais, cette fois, avec l'exigence d'une décharge officielle de la Préfecture. Cette exigence n'est pas prise en compte. Le responsable du BAPPrenvoie chez eux les dirigeants de l'ADDHA, non sans faire des allusions moqueuses à leur infirmité physique.

Le 15 mars 2021, les responsables de l'ADDHA reviennent à la charge pour voir enfin leur dossier pris officiellement en considération. Devant l'attitude répulsive à leur égard du chef du Bureau des associations et des partis politique de la Préfecture, les 3 responsables FOGUEN NFEU GANG Apollinaire (actuel président, malvoyant), NKAM GAING Pascal (actuel secrétaire principal, malentendant grave) et NKOUA TCHOU Léonard (actuel comptable, estropié), entreprennent de ne pas quitter le BAPP tant qu'ils ne seront pas satisfaits.

Le 02 juillet 2021, le leader FOGUEN NFEU GANG Apollinaire, accompagné d'un seul de ses adjoints, se rend à la préfecture avec le dossier complet de reconnaissance légale de l'ADDHA. Il demande audience au cabinet du préfet. L'administrateur civil étant malheureusement absent, il est dirigé vers un de ses adjoints. Mais, dès que le leader de l'ADDHA évoque le problème du refus de la préfecture de considérer le dossier de légalisation de son association, l'administrateur civil se braque. Il avance qu'il a souvenance de ce qu'un des articles des statuts de l'ADDHA fait claire référence aux « droits politiques des handicapés » et à la « liberté de choix de leur statut sexuel » et exige que « soit purement et simplement gommés des textes organiques de l'association toutes références incongrues eu égard au contexte camerounais d'aujourd'hui ».

Le 26 juillet 2021, FOGUEN NFEU GANG Apollinaire reçoit à son domicile une convocation de justice et se fera assister par ses deux adjoints comme témoins des faits.

Le 27 juillet 2021, NKAM GAING Pascal (actuel secrétaire principal, malentendant grave) et NKOUA TCHOU Léonard (actuel comptable, estropié), accusés « d'outrage à magistrat » lors de leur audition sont immédiatement envoyés à la prison principale de Ntui.

